



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Noël Decreton

Contact Secrétaire général :

Gérald Rougevin

49 Av de Condé

94100 Saint-Maur-des-Fossés

06 70 68 12 40 – secretaire-general@magie-ffap.fr

Paris, le jeudi 21 octobre 2021

Bonjour,

Voici un petit récapitulatif du mode de fonctionnement de la FFAP et du rôle de l'Assemblée en vue des prochaines élections. Il y a 3 organes de décision au sein de la FFAP : le Bureau, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale pour lesquels vous trouverez une description des rôles ci-dessous.

Les élections qui auront lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre vont permettre d'élire 24 membres individuels qui feront partie de l'Assemblée fédérale : ce sera le Collège des membres individuels.

Il est primordial pour notre association que chacun fasse l'effort de voter pour ces futurs représentants. L'Assemblée fédérale est totalement composée de personnes choisies par les adhérents avec d'un côté leur président d'amicale (élu localement dans vos clubs) et de l'autre côté les membres individuels (élu au niveau national par tous les membres FFAP et par correspondance). Cette Assemblée choisira et élira les membres du Conseil qui, à son tour, élira le Bureau FFAP. C'est parmi cette Assemblée que sont élus les responsables de commissions, le directeur des concours, les directeurs des structures Congrès, des Equipes de France ...

Avant de pouvoir voter et de vous envoyer votre kit de vote nous faisons un appel à candidature pour l'élection des membres individuels.

Pour être candidat, il faut être majeur, à jour de sa cotisation de l'année en cours (cotisation FFAP : exceptés les cas définis aux articles 5-4 et 5-5 du Règlement Intérieur et qui ont les mêmes droits et devoirs qu'un cotisant) et être membre de la Fédération depuis plus de 3 ans continus (à jour de cotisations). Un Président en exercice au 15 septembre 2021 (début des candidatures du collège des membres individuels) **ne peut pas** se porter candidat comme membre individuel.

Gérald ROUGEVIN

Secrétaire Général FFAP

